

# Cahier des charges

## Ateliers Scientifiques et Technologiques (public)

2019 - 2020



### Les Ateliers Scientifiques et Technologiques (AST)

sont un dispositif d'actions éducatives à caractère scientifique et technologique soutenu par la Commission Académique à la culture scientifique et technologique du Rectorat de l'Académie de Lille.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/22/MENE0401106C.htm>



## Objectifs de ce dispositif

Les objectifs principaux des ateliers sont :

- **Engager les élèves dans une démarche de projet** dont ils sont les acteurs (favoriser le goût de l'interrogation, de l'expérimentation...)
- **Susciter l'intérêt des élèves** en découvrant le monde de la recherche (secteurs, lieux, sites, activités, métiers) par des liens privilégiés avec les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens...
- **Ouvrir l'établissement sur l'extérieur** en établissant des **partenariats** multiples (collectivités locales – territoriales, universités...) donnant du sens au projet mené.
- **Décloisonner et ouvrir les sciences** vers d'autres disciplines.
- **Etre un lieu privilégié d'expression, de créativité et d'innovations.**
- **Intégrer la culture scientifique dans le cadre des Parcours Educatifs** : Santé, Citoyen, Avenir et Parcours d'Education Artistique et Culturelle de l'élève (PEAC).

## Public concerné

Les ateliers s'adressent aux élèves **volontaires** :

- des collèges
- des lycées généraux, technologiques, professionnels
- des EREA

Dans le cadre du **niveau 3 – déploiement du projet à l'échelle du territoire**, des écoles peuvent participer en lien avec le(s) collège(s) de rattachement, support(s) de l'atelier (se reporter aux critères d'éligibilité).

## Modalités de mise en œuvre

Il s'agit d'une activité facultative en dehors des heures d'enseignement.

Le projet s'appuie sur les enseignements scientifiques et technologiques voire d'autres disciplines sans se substituer à eux et s'inscrit dans une **démarche de projet** plus globale faisant une large place à la démarche d'investigation.

Ils se distinguent nettement, en cela, **des clubs**.

Seront recherchés, d'une part, le décloisonnement des différents enseignements disciplinaires scientifiques et technologiques, l'intégration des parcours et d'autre part la mise en place de partenariats.

## Quel partenariat possible ?

L'engagement dans un atelier scientifique et technologique nécessite obligatoirement l'établissement d'un partenariat scientifique.

Ce partenariat avec des professionnels issus du monde scientifique et technologique peut concerner des structures diverses : *des universités, laboratoires, centres de culture scientifique et technologique, organismes de recherche, agences d'état (agence de l'eau...)...*

Ce partenariat doit donc se concrétiser par une participation effective de chercheurs, doctorants, ingénieurs, techniciens qui travailleront en collaboration avec les enseignants.

D'autres partenaires (structures muséales, collectivités, associations...) peuvent être partie prenante au projet en complément du ou des partenaire(s) scientifique(s).

**⚠ Le partenariat avec des professionnels issus des domaines scientifiques et technologiques est obligatoire.**

**⚠ Pour le ou les partenariat(s) établi(s), un document d'engagement de la structure partenaire est nécessaire (courrier écrit, mail ...) et doit être joint au dossier de candidature.**

## Les financements

- Le Rectorat attribue à l'EPLÉ du second degré, un volant d'HSE pour l'équipe pédagogique lors de la commission de validation en fonction de la qualité du dossier de candidature et du respect du cahier des charges et du niveau de positionnement souhaité (niveau 1, 2 ou 3)

Cette enveloppe d'HSE attribuée à l'issue de la commission de validation sera versée **suite à la réception par le SCAPPE ([ce.scappe-b3p@ac-lille.fr](mailto:ce.scappe-b3p@ac-lille.fr)) du bilan intermédiaire de l'AST qui est fixée au 1<sup>er</sup> février 2020.**

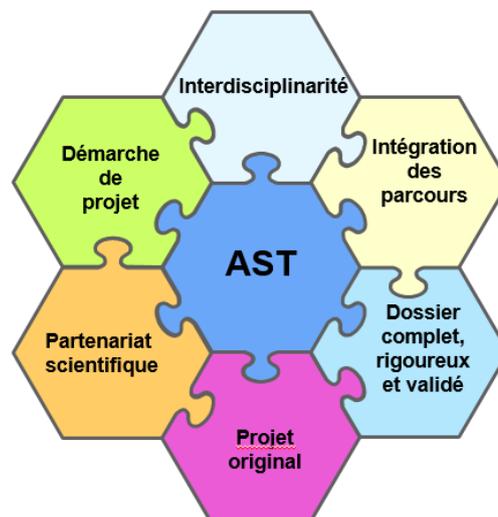
**⚠ L'attribution d'une enveloppe d'HSE sera fonction du niveau d'AST validé (niveau 1, 2 ou 3) ainsi que du respect des critères d'éligibilité.**

- La collectivité territoriale de référence pour les collèges peut éventuellement participer au fonctionnement de l'atelier (déplacements des élèves, billetterie, fongibles...), en attribuant une subvention spécifique.
- L'établissement peut contribuer au financement sur des moyens propres.
- Des partenaires privés peuvent également contribuer au financement.

## Les critères d'éligibilité

Lors de l'expertise des dossiers par la commission de validation, plusieurs critères sont pris en compte entre autres :

- Le dossier doit être complet et validé par le chef d'établissement
- Il s'agit d'une démarche de projet interdisciplinaire
- Le partenariat avec une structure scientifique est obligatoirement établi : universités, laboratoires, centres de culture scientifique, agences d'état...
- L'intégration des parcours éducatifs
- Le caractère original et créatif du projet



Nous distinguerons donc 3 types d'AST selon le niveau de réalisation :

### Niveau 1 - engagement dans la démarche de projet à l'échelle de la discipline :

- Le projet est basé sur une vraie démarche scientifique mais ne mobilise qu'une seule discipline
- Un partenariat est établi avec des professionnels du monde scientifique
- Le projet est complet, rigoureux et validé en conseil d'administration

### Niveau 2 - approfondissement du projet à l'échelle de l'établissement :

En **complément** des critères du niveau 1 :

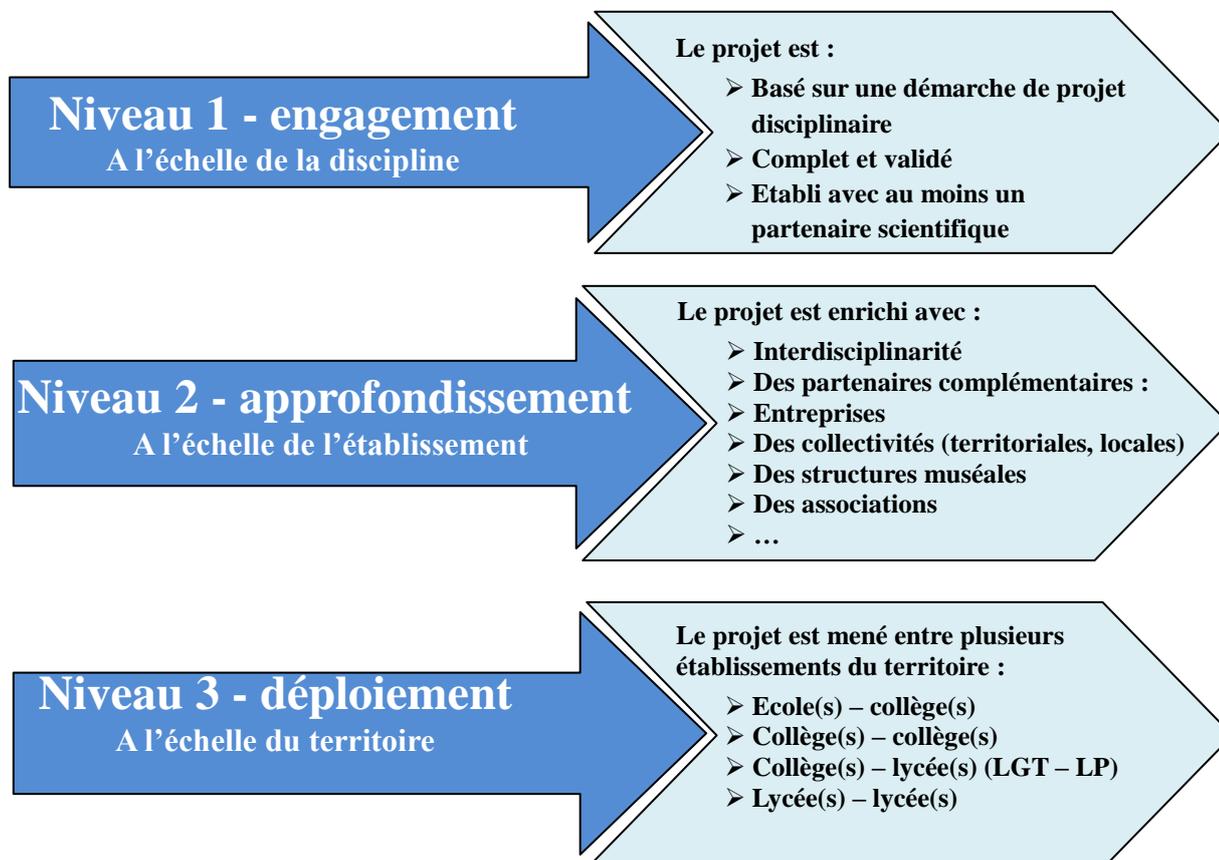
- Le projet est mené en interdisciplinarité
- D'autres partenariats peuvent être établis avec des structures muséales, des entreprises, des associations...
- Le projet crée une dynamique d'établissement
- Les parcours éducatifs sont intégrés au cœur de la démarche de projet

### Niveau 3 – déploiement du projet à l'échelle du territoire :

En **complément des critères du niveau 2**, cette démarche de projet est menée entre **plusieurs établissements du territoire** (à l'échelle de la circonscription, du bassin voire de l'académie) à savoir :

- Le projet peut être inter degré : dans le cadre de la liaison école-collège, **une démarche commune de projet** est menée entre une ou des école(s) **et** le(s) collège(s) de rattachement.
- Le projet peut être mené entre plusieurs collèges, collèges-lycées (généraux et technologiques, professionnels), voire entre plusieurs lycées autour d'une même démarche.

**⚠** Chaque établissement devra dès lors compléter un dossier de candidature en y mentionnant le(s) établissement(s) partenaire(s).



## Résultats de la commission de validation des dossiers

---

Une commission d'expertise se déroule au début du mois de juin afin d'expertiser l'ensemble des dossiers reçus ; elle est composée du Correspondant Académique Sciences et Technologies (CAST), d'enseignants chargés de mission CAST ainsi que le cas échéant de personnes qualifiées.

Suite à cette commission d'expertise, les établissements seront informés de la décision de validation ou non des projets déposés par un courrier du Recteur.

Ce courrier précisera l'enveloppe d'HSE attribuée en fonction du projet déposé.

## Suivi des AST par une équipe d'enseignants missionnés

---

Suite à la validation du dossier d'AST, 3 enseignants missionnés CAST, en charge du suivi des AST, contacteront les établissements quelques semaines après la rentrée scolaire afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre du projet mais également d'apporter leur expertise, dans sa mise en œuvre. Certains AST feront également l'objet d'une visite durant l'année par un des chargés de mission afin de faire un point d'étape, d'apporter des conseils mais également de valoriser le travail réalisé.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des 3 enseignants missionnés en charge du suivi des AST :

- Patrice Lansiaux, enseignant de SVT : [patrice.lansiaux@ac-lille.fr](mailto:patrice.lansiaux@ac-lille.fr)
- Jérôme Dumont, enseignant de physique chimie : [jerome-pascal.dumont@ac-lille.fr](mailto:jerome-pascal.dumont@ac-lille.fr)
- Rudy Alba, enseignant de technologie : [rudy.alba@ac-lille.fr](mailto:rudy.alba@ac-lille.fr)

## Lien de téléchargement du dossier de candidature

---



<http://cast.ac-lille.fr/dispositifs-academiques/ateliers-scientifiques/formulaires>

**Pour plus de renseignements :**

**CAST :** [ce.scappe-b3p@ac-lille.fr](mailto:ce.scappe-b3p@ac-lille.fr)